



RÈGLEMENTS DU CONCOURS D'AFFICHES

- Tous les élèves de la maternelle à la 12^e année (au Québec : de la maternelle à la 5^e secondaire) des écoles canadiennes sont admissibles à ce concours.
- Les étudiant.e.s qui ont quitté le système éducatif depuis plus de deux années consécutives ne peuvent pas participer au concours d'affiches, à quelque niveau que ce soit.
- Toutes les œuvres doivent être déposées physiquement à une filiale de la Légion.** Veuillez contacter la filiale de la Légion la plus proche de chez vous pour connaître la date limite d'envoi des inscriptions : <https://www.legion.ca/fr/pour-nous-joindre/localisez-votre-filiale>.
- Les participants doivent remplir et inclure un formulaire d'inscription officiel avec leur œuvre. (Pas d'agrafes.) Ce formulaire est disponible auprès de votre filiale locale de la Légion ou en ligne à [ConcoursDuSouvenir.ca](https://www.legion.ca/fr/pour-nous-joindre/localisez-votre-filiale)
- Les participants âgés de 17 ans ou moins doivent confirmer qu'ils disposent d'une autorisation parentale sur leur formulaire d'inscription officiel.
- Toutes les œuvres admissibles doivent avoir des dimensions maximales de 56 cm x 71 cm.
- Veillez soumettre votre œuvre illustrée, peinte ou dessinée à la main dans la catégorie appropriée du concours d'affiches :
 - o Couleur
 - o Noir et blanc
- Les participants peuvent s'inscrire à la fois dans la catégorie couleur et dans la catégorie noir et blanc, mais ils ne peuvent le faire qu'une seule fois par catégorie.
- Les œuvres doivent être présentées sur du papier ou du carton Bristol. Les œuvres réalisées sur d'autres matériaux tels que la toile, le papier photo ou les matériaux artisanaux tels que la mousse, les textiles ou le bois ne seront pas acceptées.
- Toutes les soumissions doivent être des œuvres originales du participant et démontrer une compétence en art visuel telle que le dessin, la peinture ou l'illustration. Les œuvres admissibles doivent être réalisées par une personne : les œuvres qui semblent être générées par ordinateur, par l'intelligence artificielle ou par une machine ne seront pas acceptées.
- La copie ou la reproduction d'œuvres déjà publiées, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de l'auteur ou de la source, ou sans identification de l'auteur ou de la source dans l'œuvre, entraînera la disqualification automatique de l'œuvre.
- L'œuvre doit refléter le Souvenir avec un thème canadien. Si des symboles sont utilisés, les symboles canadiens doivent être prépondérants. Ces symboles nationaux sont les monuments commémoratifs de guerre, les drapeaux canadiens et provinciaux, les armoiries et les fleurs, oiseaux ou animaux représentatifs, ainsi que toutes les formes de tenues militaires canadiennes historiques et actuelles.

CRITÈRES D'ÉVALUATION – AFFICHE EN COULEUR

MAXIMUM POSSIBLE		NOTE ALLOUÉE
Contenu et Clarté 40 %	L'œuvre adhère-t-elle au thème du Souvenir? Transmet-elle un message, un point de vue ou une émotion? Le message, le point de vue ou l'émotion sont-ils clairs et pertinents?	
Créativité et Originalité 30 %	L'œuvre est-elle attrayante, captivante ou intéressante sur le plan visuel? Est-elle évocatrice, inspirante et/ou percutante? Le contenu de l'affiche semble-t-il original ou est-il présenté de manière originale ? L'œuvre semble-t-elle être originale, produite par le participant, dans le cadre du concours?	
Production et Qualité 30 %	Quelle est la qualité générale de l'œuvre et le niveau de peaufinage? La taille est-elle conforme aux exigences? L'œuvre témoigne-t-elle de la volonté d'atteindre un style personnel ou artistique particulier? Démontre-t-elle une compétence en art visuel telle que le dessin, la peinture ou l'illustration?	

CRITÈRES D'ÉVALUATION – AFFICHE EN NOIR ET BLANC

MAXIMUM POSSIBLE		NOTE ALLOUÉE
Contenu et Clarté 40 %	L'œuvre adhère-t-elle au thème du Souvenir? Transmet-elle un message, un point de vue ou une émotion? Le message, le point de vue ou l'émotion sont-ils clairs et pertinents?	
Créativité et Originalité 30 %	L'œuvre est-elle attrayante, captivante ou intéressante sur le plan visuel? Est-elle évocatrice, inspirante et/ou percutante? Le contenu de l'affiche semble-t-il original ou est-il présenté de manière originale? L'œuvre semble-t-elle être originale, produite par le participant, dans le cadre du concours?	
Production et Qualité 30 %	Quelle est la qualité générale de l'œuvre et le niveau de peaufinage? La taille est-elle conforme aux exigences? L'œuvre témoigne-t-elle de la volonté d'atteindre un style personnel ou artistique particulier? Démontre-t-elle une compétence en art visuel telle que le dessin, la peinture ou l'illustration?	

Nom complet de l'étudiant.e		
Année	Âge	Catégorie
Adresse de Résidence		
No. de téléphone		
Nom complet de l'École		

Rendez-vous sur le site [ConcoursDuSouvenir.ca](https://www.legion.ca/fr/pour-nous-joindre/localisez-votre-filiale) pour consulter les Règlements officiels, lesquels seront accessibles à compter du 1^{er} septembre. Dans le cas où les conditions stipulées dans les Règlements officiels devaient différer de celles divulguées dans tout autre énoncé de documents relatifs aux concours, les conditions stipulées dans les Règlements officiels prévaudront.

Juillet 2023